

VERSION IMHOWEB 9.7

Novembre 2022

Correctifs

Table des matières

1. Généralités.....	2
2. Corrections – module demande	3
A. Fiche détail : Il est indiqué dans le pavé 2 fois le terme "Priorité"	3
B. Exception technique lors de la duplication ANRU de la demande	3
C. Calcul des destinataires d'instruction en cas d'élargissement.....	3
D. impossible d'ajouter une priorité avec un degré déjà utilisé par un autre organisme "ce degré déjà présent dans la liste".....	3
E. Exception technique – Demandes ANRU (35)	3
F. RFR et demande ANRU.....	3
G. Demandes en attente de validation affecté à un organisme qui n'est pas valideur au lieu d'être dans le pot commun (35)	3
3. Correction – module offre	3
A. Département 35 : Loyer Unique : Le traitement terminé avec des erreurs dans le log	4
B. Exception technique – gestion des biens.....	4
4. Corrections – module instruction.....	4
A. TBD Resp GL : la colonne "Nb. biens" n'indique pas toujours le bon total	4
B. Liste CAL : tri par ancienneté	4
C. Droit profil "Modification bien" décoché et pourtant possible de modifier un bien depuis le suivi des propositions	4
D. Proposition : suppression date entrée dans les lieux.....	4
E. Suivi des propositions - Ergonomie nouvel écran gestion des propositions	4
F. Recherche demandeur : Editer la liste des demandes et biens rapprochés génère un message d'erreur si trop de résultats	5
G. Modification des motifs de priorité en instruction - droit profil non respecté	5
H. Département 35 : file d'attente - Ajout impossible de demande association de -3 mois	5

1. Généralités

Sigma va mettre en ligne de nouvelles fonctionnalités ainsi que des corrections d'anomalies selon le planning suivant :

Mise en production : mardi 29 Novembre 2022 à 19h. L'application sera donc indisponible du mardi 29/11 à 19h jusqu'au mercredi 30/11 à 8h.

Le Flash-Info est composé de 2 parties :

- Améliorations
- Corrections d'anomalie

Pré-requis techniques :

- Les pré-requis techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'application ont été actualisés. Ils sont disponibles à cette adresse : <https://www.fdls22.fr/imhoweb22/iwgp-ressources/prerequis/prerequis.htm>



Depuis juillet 2020, Internet Explorer n'est plus maintenu. Les navigateurs préconisés sont désormais Edge, Firefox et Chrome

Vider le cache du navigateur :

Après l'installation d'une version, il est nécessaire de vider le cache de votre navigateur. La procédure est disponible à cette adresse (rubrique Purge du navigateur) :

<https://www.fdls22.fr/imhoweb22/iwgp-ressources/prerequis/prerequis.htm>

2. Corrections – module demande

A. Fiche détail : Il est indiqué dans le pavé 2 fois le terme "Priorité"

- Sur la fiche détail au niveau du pavé Priorité, la 3ème colonne, correspondante au degré de priorité a été renommé "Degré »

B. Exception technique lors de la duplication ANRU de la demande

- Une Correction a été mise en place

C. Calcul des destinataires d'instruction en cas d'élargissement

- Les évènements d'ajout de destinataires d'instruction n'apparaissaient pas dans l'historique de la demande lorsque l'élargissement des choix de localisation était effectué par un compte Collecteur et Autre.

D. Impossible d'ajouter une priorité avec un degré déjà utilisé par un autre organisme "ce degré déjà présent dans la liste"

- Le contrôle sur le degré de priorité a été supprimé.
- Il est à présent possible de mettre plusieurs degrés de priorité identiques pour deux organismes différents ainsi que pour le même organisme.

E. Exception technique – Demandes ANRU (35)

- Une exception technique se déclenchait à la validation d'une demande classique ou d'une demande ANRU. L'anomalie est corrigée

F. RFR et demande ANRU

- A la duplication d'une demande en ANRU, le programme affichait une incohérence à la validation entre les années de revenus saisies et le contrôle effectué sur l'année de référence. L'anomalie est corrigée

G. Demandes en attente de validation affecté à un organisme qui n'est pas valideur au lieu d'être dans le pot commun (35)

- Un certain nombre de demandes GP étaient affecté à tort à un organisme au lieu d'être envoyées dans la pot commun. De ce fait, ces demandes restaient en attente de validation.
- Une correction a été mise en place afin de diriger les demandes GP qui ont une commune hors Rennes Métropole dans le pot commun.
- Un script de rattrapage sera passé lors de la mise en place de la version

3. Correction – module offre

A. Département 35 : Loyer Unique : Le traitement terminé avec des erreurs dans le log

- Une correction a été mise en place concernant les erreurs déclenchées lors de l'intégration du fichier loyer unique.

B. Exception technique – gestion des biens

- L'exception technique qui se déclenchait lors de la coche des forfaits dans la gestion des biens a été corrigée

4. Corrections – module instruction

A. TBD Resp GL : la colonne "Nb. biens" n'indique pas toujours le bon total

- Le déphasage provenait de biens dont l'option gelée (null dans la base de données) n'était pas prise en compte dans les compteurs des tableaux de bord mais pris en compte dans le total du nombre de biens.

B. Liste CAL : tri par ancienneté

- Le tri sur la date de dépôt de la demande a été ajouté à la suite des tris sur les ordres de passage.

C. Droit profil "Modification bien" décoché et pourtant possible de modifier un bien depuis le suivi des propositions

- Profil : Dans le module "OFFRE" et type de menu "Choix", le droit profil "Modification bien" est décoché et pourtant il était possible depuis le suivi des propositions de modifier un bien.
- Si l'on passe par le menu "Offre", il n'est pas possible de modifier le bien.
- Une correction a été mise en place

D. Proposition : suppression date entrée dans les lieux

- Si le bailleur mettait à jour la date d'entrée dans les lieux sur une proposition en supprimant la date mais sans en mettre une nouvelle, la proposition devenait introuvable et dans l'historique de la demande, il était noté une date d'entrée dans les lieux au 01/01/1970.

E. Suivi des propositions - Ergonomie nouvel écran gestion des propositions

- Sur l'écran de suivi des propositions, le bandeau du bas ne s'adaptait pas aux petits écrans de PC portables, il prenait de la place et lors de l'ajout d'une colonne optionnelle ce bandeau masque certains choix de colonnes.
- La modification du libellé « accéder à la visite de logement » en « visiter le logement » a corrigé le problème de résolution

F. Recherche demandeur : Editer la liste des demandes et biens rapprochés génère un message d'erreur si trop de résultats

- La limite est une limite navigateur. En effet il est impossible d'avoir une URL de plus de 8000 caractères.
- Selon nos tests cela correspond à un nombre de demande compris entre 120 et 150. Cette variation s'explique par les critères, les biens et autres.
- Afin de garder de la marge, une limite de 100 (200 pour les fiches demandeurs) a été mise en place.
- Si cette limite est dépassée, un message d'avertissement demandera à l'utilisateur de modifier ses critères de sélection.

G. Modification des motifs de priorité en instruction - droit profil non respecté

- La modification des motifs de priorités en instruction a été revue pour être conforme aux droits profils positionnés.

H. Département 35 : file d'attente - Ajout impossible de demande association de -3 mois

- Les demandes de nature « association » n'intégraient pas les files d'attente en faisant la manipulation action ajouter demande.
- Une correction a été mise en place.